

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-696

présenté par

M. Aurélien Rousseau, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, Mme Froger, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, M. Houlié, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	36 800 000
Jeunesse et vie associative	36 800 000	0
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	36 800 000	36 800 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à maintenir, en 2026, le montant de crédits votés en 2025 pour le dispositif « colos apprenantes ».

Ce dispositif mis en place en 2020 pendant la crise sanitaire a permis à plus de 400 000 jeunes issus de milieux modestes de partir en colonie de vacances. Ces colonies de vacances jouent un rôle important dans l'éducation populaire : elles permettent de promouvoir la mixité sociale en offrant une expérience en dehors du cadre familial, de consolider ou d'acquérir des connaissances éducatives et culturelles. La suppression de ce dispositif serait un recul grave et néfaste pour l'éducation populaire.

Cet amendement vise donc à maintenir l'ambition du dispositif des colos apprenantes, et donc permettre a minima à 50 000 jeunes d'en bénéficier.

Afin d'assurer la recevabilité financière du présent amendement il est donc proposé de majorer de 36,8 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement les crédits de l'action 02 du programme 163 en diminuant à due concurrence les mêmes crédits de l'action 02 du programme 219. Naturellement, nous ne souhaitons pas pénaliser les crédits de cette action ainsi, en cas d'adoption, nous souhaitons que le Gouvernement puisse lever le gage.